

71 - Ville de Besançon/CAF du Doubs - Contrat Enfance Jeunesse - Versement des soldes - Année 2014 - Subventions aux Associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Au titre de sa politique enfance - jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements petite enfance, enfance et jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

La programmation 2014 du volet «jeunesse» du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a comporté des actions enfance et jeunesse organisées par des structures municipales et associatives, dont de nombreux accueils de loisirs.

La Ville, en 2014, a versé sur présentation des actions et de leurs budgets prévisionnels, une partie du financement CEJ : 80 % de la base CEJ (excepté le cas particulier de Profession Sport Loisirs : 60 %).

La présente délibération a pour objet d'opérer, au vu des bilans 2014 fournis par les opérateurs, les régularisations financières correspondantes.

Après étude des bilans d'activités et financiers des actions menées par les structures municipales et associatives, le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la régularisation en versant les soldes en cas de réalisation des actions selon le tableau ci-après.

Ceci est réalisé également par anticipation du versement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs, prévu dans le cadre de la convention signée par la CAF du Doubs et la Ville.

D'autre part, le calcul de la base CEJ retenue pour 2014 s'est réalisé en appliquant la base CEJ plafonné (base CEJ de référence de 2005).

Le versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) (part CAF dans le tableau) pour l'année 2014 se réalisera selon la convention 2011-2014 (montant global de la PSEJ 2009 moins 3/57^{ème}).

Le Volet Jeunesse du CEJ en 2014 concerne 4 actions enfance et 55 actions jeunesse portées par 19 structures (14 associations, 4 structures municipales et la Direction des Sports).

En 2014, le volet jeunesse correspond à 631 749 heures d'accueil (total accueils de loisirs et de jeunes, séjours), représentant 77 868 journées/enfants.

Le volet enfance correspond à 3 136 heures d'activité.

La programmation 2014 du volet enfance - jeunesse du CEJ représente donc un montant global de subventions de 1 433 181,48 € pour 3 925 565,01 € de dépenses.

Bilan 2014 coût total	3 925 565,01 €
Base CEJ - Bilan 2014	1 433 181,48 €
Part CAF	431 987,05 €
Part Ville	1 001 194,43 €

Les tableaux récapitulatifs détaillés sont annexés à la présente délibération.

Trois cas particuliers :

- Les Francas du Doubs

Concernant la subvention pour l'association les Francas du Doubs qui faisait l'objet d'une Délégation de Service Public et conformément au contrat conclu avec cette association pour la période 2009-2014, seul le solde de la part CAF est versé au titre de cette délibération (soit 20 % de 254 951,01 € : 50 990,20 €). Les Francas du Doubs ayant constaté un excédent sur l'exercice 2014, la part Ville fera l'objet d'une délibération en décembre prochain.

- Profession Sport Loisirs

A la lecture des bilans transmis par l'Association Profession Sport Loisirs, il est constaté une baisse de l'activité des accueils de loisirs de cette association, laquelle n'atteint donc pas les objectifs de volume horaire prévus dans le CEJ. Par conséquent, et conformément à la convention signée avec l'Association, il ne lui sera pas versé le solde de 40 % de la subvention.

- Antenne Petite Enfance

En 2014, l'Association Antenne Petite Enfance n'a pas pu réaliser son action N° 28.1 «Accueil de Loisirs - 6 ans», qui a lieu chaque année au mois d'août, pour des raisons d'aménagement de locaux. La subvention de 7 400 €, correspondant à l'avance de 80 % pour l'année 2014, qui lui a été versée suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2014 lui sera donc réclamée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le bilan du CEJ - Volet Enfance - Jeunesse 2014, et les financements correspondant à la régularisation du CEJ tel que présenté dans les tableaux annexés,

- autoriser le versement du solde des subventions aux associations concernées selon les tableaux présentés en annexe, pour une somme totale de 111 754,20 € prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 sur la ligne 65.422/6574.007008 CS 47041,

- autoriser le recouvrement par voie de titre de recettes auprès de l'Antenne Petite Enfance d'une somme de 7 400 € au titre du trop-perçu du Contrat Enfance Jeunesse année 2015. Cette recette sera imputée sur la ligne de crédit 75.422/758.007008 CS 47041,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir.

Annexe I - Partie Enfance

a) Structures Municipales

Dans le cadre du volet enfance du CEJ, les actions suivantes sont réalisées dans les Maisons de quartiers municipales :

N°	Organisme	Action	Coûts bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Base CEJ déclarée	Subvention CEJ Retenue	Part CAF	Part Ville	Reste à verser CAF
44	Maison de Quartier Grette-Butte	Pôle Enfance - 6 ans	64 704,00 €	50 536,00 €	50 536,00 €	50 536,00 €	10 205,25 €	40 330,75 €	3 061,58 €
46	Maison de Quartier Montrapon-Fontaine/Ecu	Espace Parents Enfants	42 438,00 €	24 300,00 €	24 300,00 €	24 300,00 €	3 047,00 €	21 253,00 €	914,10 €
48	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	83 781,71 €	64 662,00 €	64 662,00 €	64 662,00 €	8 843,45 €	55 818,55 €	2 653,04 €
		TOTAL	190 923,71 €	139 498,00 €	139 498,00 €	139 498,00 €	22 095,70 €	117 402,30 €	6 628,72 €

b) Structure Associative :

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
28.2	Antenne Petite Enfance LAEP		29 419,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	8 603,83 €	8 396,17 €	13 600,00 €	3 400,00 €

Annexe II - Partie Jeunesse

a) Structures Municipales

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle Cf. subvention de fonctionnement général	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
26.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de loisirs - 6 ans	71 692,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26.2	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de loisirs 7-13 ans	112 212,05 €	10 160,00 €	12 700,00 €	12 700,00 €	6 664,00 €	6 036,00 €	10 160,00 €	2 540,00 €
27 NE	ASEP Cras/Chaprais	Séjours	39 890,97 €	2 540,00 €						
	TOTAL		223 795,45 €	12 700,00 €	12 700,00 €	12 700,00 €	6 664,00 €	6 036,00 €	10 160,00 €	2 540,00 €
25.1	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Accueil de Loisirs 4-6 ans	62 591,31 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	1 489,86 €	5 110,14 €	5 280,00 €	1 320,00 €
25.2	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de Loisirs 7-13 ans	82 946,45 €	9 900,00 €	9 900,00 €	9 900,00 €	6 604,28 €	3 295,72 €	7 920,00 €	1 980,00 €
25.3	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14-17 ans	36 614,98 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	4 906,40 €	5 093,60 €	8 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL		182 152,74 €	26 500,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	13 000,54 €	13 499,46 €	21 200,00 €	5 300,00 €
32.1	Vesontio Sport Vacances *	Accueil de loisirs 7-12 ans	91 500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €			6 400,00 €	1 600,00 €
32.2	Vesontio Sports Vacances *	Accueil de loisirs 13-17 ans	24 323,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	9 100,98 €	899,02 €	1 600,00 €	400,00 €
33	Vesontio Sports Vacances *	Séjours Vacances 6-18 ans	8 374,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	800,00 €	200,00 €
	TOTAL		124 197,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	9 100,98 €	1 899,02 €	8 800,00 €	2 200,00 €
37	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjour vacances 6-18 ans	74 045,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €	500,00 €

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée provisionnelle	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
TOTAL			74 045,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €	500,00 €
38.1	Francas du Doubs *	Accueil Ludhotèque Palente Orchamps	108 483,08 €		79 974,30 €					
38.2	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Kergomard	87 385,68 €		55 624,76 €					
38.3	Francas du Doubs *	Accueil de loisirs Helvétie	53 621,26 €		35 158,43 €		195 113,37 €		156 090,70 €	39 022,67 €
38.4	Francas du Doubs *	Accueil de loisirs Les Sapins	113 515,71 €		66 785,65 €					
38.5	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Le Petit Prince	150 191,40 €		102 194,78 €					
38.6	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Ritournelle	14 746,83 €		4 539,13 €					
		TOTAL - de 6 ans	527 943,96 €	651 907,00 €	344 277,05 €	646 907,00 €	195 113,37 €	391 955,99 €	156 090,70 €	39 022,67 €
39.1	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	60 088,80 €		35 158,57 €					
39.2	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Bel Air Velotte	65 531,62 €		34 373,83 €		59 837,64 €			
39.3	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Rivotte	63 964,22 €		29 126,86 €				47 870,11 €	11 967,53 €
40	Francas du Doubs *	Espace Jeune Planaise	43 185,84 €		28 342,06 €					
39.4	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Dürer Fluo	90 332,20 €		55 745,42 €					
39.5	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Rosa Parks	158 706,81 €		101 815,89 €					
		TOTAL + de 6 ans	481 809,49 €		284 562,63 €		59 837,64 €		47 870,11 €	11 967,53 €
TOTAL			1 009 753,45 €	651 907,00 €	628 839,68 €	646 907,00 €	254 951,01 €	391 955,99 €	203 960,81 €	50 990,20 €

* Seul le montant de la part CAF est proposé au titre de cette délibération soit 20 % : 254 951,01 € = 50 990,20 €

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
20.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - 6 ans	86 645,00 €	53 500,00 €	53 500,00 €	53 500,00 €	2 772,84 €	50 727,16 €	42 800,00 €	10 700,00 €
20.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7-12 ans	86 400,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	10 955,46 €	24 544,54 €	14 200,00 €	3 550,00 €
20.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs 13-17 ans	83 935,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €	17 750,00 €			14 200,00 €	3 550,00 €
21	MJC Besançon Clairs-Soleils *	Séjours vacances 16-25 ans	20 706,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	1 600,00 €	400,00 €
TOTAL			277 686,00 €	91 000,00 €	91 000,00 €	91 000,00 €	14 986,84 €	76 013,16 €	72 800,00 €	18 200,00 €
22.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - 6 ans	53 560,00 €	15 220,00 €	15 220,00 €	15 220,00 €	8 388,28 €	6 831,72 €	12 176,00 €	3 044,00 €
22.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7-12 ans	247 412,00 €	41 100,00 €	41 100,00 €	41 100,00 €	24 864,41 €	25 235,59 €	32 880,00 €	8 220,00 €
22.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de loisirs 13-17 ans	43 825,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €			7 200,00 €	1 800,00 €
23	MJC Palente Orchamps	Spectacle jeunesse 0- 18 ans	45 089,00 €	17 720,00 €	17 720,00 €	17 720,00 €	-	17 720,00 €	14 176,00 €	3 544,00 €
24	MJC Palente Orchamps	CEL Théâtre 6-13ans	20 049,00 €	7 485,00 €	7 485,00 €	7 485,00 €	-	7 485,00 €	5 988,00 €	1 497,00 €
TOTAL			409 935,00 €	90 525,00 €	90 525,00 €	90 525,00 €	33 252,69 €	57 272,31 €	72 420,00 €	18 105,00 €

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
35.1	Le Barboix	Accueil de loisirs St-Claude	120 441,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	924,19 €	13 475,81 €	11 520,00 €	2 880,00 €
35.2										
35.3	Le Barboix	Vacances Ados	7 154,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 994,75 €	2 005,25 €	3 200,00 €	800,00 €
	TOTAL		127 595,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €	2 918,94 €	15 481,06 €	14 720,00 €	3 680,00 €
29	PEP 25	Aventures sportives dans le Haut-Doubs	20 510,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €	1 740,00 €
	TOTAL		20 510,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €	1 740,00 €
34.1	ALEDD	Accueil de Loisirs 6-17 ans	70 265,92 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	-	15 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €
34.2	ALEDD	Séjours	67 443,56 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	800,00 €	200,00 €
	TOTAL		137 709,48 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	-	16 000,00 €	12 800,00 €	3 200,00 €
19.2	Profession Sport 25	Accueil de Loisirs 7-12 ans	87 710,25 €	9 000,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	2 388,95 €	5 111,05 €	5 400,00 €	0,00 €
19.3	Profession Sport 25	Accueil de Loisirs 13-17 ans	19 396,74 €	3 500,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €			2 100,00 €	0,00 €
	TOTAL		107 106,99 €	12 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	2 388,95 €	5 111,05 €	7 500,00 €	0,00 €
Pour rappel, le montant de l'acompte versé en février 2014 pour PS 25/90 était de 60 %										
28.1	Antenne Petite Enfance	Accueil de Loisirs - 6 ans	-	9 250,00 €	-	-	2 026,83 €	7 223,17 €	7 400,00 €	-7 400,00 €
	TOTAL		-	9 250,00 €	-	-	2 026,83 €	7 223,17 €	7 400,00 €	-7 400,00 €

b) Structures municipales

N°	Action	Coûts bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Base CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Vile	Reste à verser CAF
Maison de Quartier Grette Butte								
42.1	Accueil de loisirs 7-13 ans	79 471,97 €	45 700,00 €	44 863,42 €	44 863,42 €	14 134,55 €	30 728,87 €	4 240,37 €
42.2	Mini camps NE 6-13 ans	13 465,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €	-
42.3	Accueil de jeunes NE 14-17 ans	105 550,71 €	69 450,00 €	69 450,00 €	69 450,00 €	-	69 450,00 €	-
42.4	Camps été NE 14-17 ans	7 439,00 €	4 000,00 €	3 783,08 €	3 783,08 €	-	3 783,08 €	-
43	Pôle Enfance de + de 6 ans	34 585,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-	10 000,00 €	-
	TOTAL	240 511,68 €	133 150,00 €	132 069,50 €	132 096,50 €	14 134,55 €	117 961,95 €	4 240,37 €
Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu								
45.1	Accueil de loisirs 6-13 ans	121 833,00 €	68 970,00 €	52 763,99 €	52 763,99 €	20 342,80 €	32 421,19 €	6 102,84 €
45.2	Accueil de jeunes 14-17 ans	48 639,91 €	31 169,00 €	26 198,78 €	26 198,78 €	-	26 198,78 €	-
	TOTAL	170 472,91 €	100 139,00 €	78 962,77 €	78 962,77 €	20 342,80 €	58 619,97 €	6 102,84 €
Maison de quartier Planoise								
47.1	Accueil de loisirs 5-13 ans	52 285,00 €	18 350,00 €	18 350,00 €	18 350,00 €	15 650,47 €	10 191,01 €	4 695,14 €
47.2	Mini camps 5-13 ans	10 635,29 €	8 886,00 €	7 491,48 €	7 491,48 €			
47.3	Accueils de jeunes NE 14-17 ans	58 725,30 €	30 162,00 €	30 162,00 €	30 162,00 €	-	30 162,00 €	-
	TOTAL	121 645,59 €	57 398,00 €	56 003,48 €	56 003,48 €	15 650,47 €	40 353,01 €	4 695,14 €
Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches								
41.1	Accueil de loisirs 6-13 ans vacances	49 922,84 €	23 296,00 €	23 296,00 €	23 296,00 €	8 755,06 €	14 540,94 €	2 626,52 €

41.2	Accueil de loisirs 6-13 ans Mercredis	14 646,60 €	6 946,00 €	5 592,73 €	5 592,73 €	2 862,94 €	2 729,79 €	858,88 €
	TOTAL	64 569,44 €	30 242,00 €	28 888,73 €	28 888,73 €	11 618,00 €	17 270,73 €	3 485,40 €

N°	Action	Coûts bilan	Subvention CEJ accordée prévisionnelle	Base CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Reste à verser CAF
Ville de Besançon - Direction des Sports								
49.1	Vital Hiver-Printemps-Eté	52 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	-	12 000,00 €	-
49.2	Vital'été NE	268 850,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	-	24 000,00 €	-
	TOTAL	315 850,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	-	36 000,00 €	-
Total structures municipales		913 049,62 €	356 929,00 €	331 951,48 €	331 951,48 €	61 745,82 €	270 205,66 €	18 523,75 €

«M. Julien ACARD : Je me permets de rebondir sur ce rapport qui évoque le Contrat Enfance Jeunesse, le CEJ, parce que nous avons échangé ensemble par correspondance sur une défaillance du Centre Barboux que j'ai constatée cet été, lorsque j'ai croisé un animateur qui avait en charge, seul et sur la voie publique, un groupe de 20 enfants. Dans votre réponse vous semblez amoindrir la responsabilité de cette association pour laquelle vous précisez entre autres qu'elle a reçu un avis très favorable de la DDCSPP. Et je suis un peu surpris par votre indulgence alors que nous parlons de la sécurité de nos enfants et j'aurais souhaité avoir accès à ces rapports de la DDCSPP concernant le Centre Barboux. Et je profite de cette intervention pour m'adresser aux élus du Conseil Départemental qui sont présents puisque j'ai aperçu aujourd'hui même un transport Mobidoubs qui véhiculait des enfants a priori handicapés et qui a grillé un feu rouge rue de Vesoul, donc sur le territoire de notre commune.

M. LE MAIRE : Vous avez raté votre vocation !

M. Julien ACARD : N'est-ce pas ? Voilà ! En commission M. POULIN m'expliquera encore que vous n'avez pas besoin des élus Front National pour signaler les problèmes mais il se trouve qu'à deux reprises, sur des collectivités différentes mais dans un même quartier, les consignes élémentaires de sécurité et de bon sens pour les enfants ne sont pas respectées. Monsieur le Maire, vous nous expliquez tout à l'heure que vous étiez au-dessus des querelles politiciennes. Que comptez-vous faire pour rappeler les consignes de sécurité à tous les acteurs de Besançon ?

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu d'une façon très précise, Le Barboux est une association qui œuvre depuis des années sur le secteur de Saint-Claude. Je n'ai aucun pouvoir pour intervenir auprès du Barboux, je crois que si vous avez des remarques à faire, il faut que vous les fassiez directement et courageusement, allez voir cette association et le directeur, et si vous n'êtes pas satisfait, allez voir la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale, allez voir la directrice ou le directeur et faites-lui part de vos remarques. Je vous ai répondu que nous étions très vigilants sur la sécurité mais là ce n'est pas le Maire qui fait respecter l'encadrement d'une troupe d'enfants qui circulent avec le Barboux. Que voulez-vous que je dise ? Quant à Mobidoubs qui a grillé un feu rouge, écoutez, faites de la délation, relevez le n° et donnez ça à M. FAGAUT, il transmettra au Conseil Général. Voilà, que voulez-vous que je vous dise ?

M. Julien ACARD : Je vous précise juste, parce qu'il faut quand même le dire, que c'est une association qui est subventionnée par la Ville de Besançon, c'est pour cela que je demande votre intervention.

M. LE MAIRE : Et alors ?

M. Julien ACARD : ... si elle n'était pas subventionnée Monsieur le Maire, je ne vous solliciterais pas.

M. LE MAIRE : Je vous ai répondu. Pour subventionner une association, nous vérifions qu'elle soit conforme, qu'elle ait les autorisations de l'Etat et elle les a. En plus c'est leur parole contre la vôtre, moi je n'étais pas au Barboux. Mais on ne va pas passer la nuit là-dessus, vous êtes gentil mais... Ecoutez, prenez votre crayon et relevez les numéros. On embauche des ASVP, posez votre candidature !

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 (1 abstention) le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI, M. FAGAUT (2), M. DAHOUI (2), M. ALLEMANN, M. CHALNOT (2) et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.